



# Des solutions publiques

## **EMPÊCHENT DE TRANSFORMER NOS CLINIQUES MÉDICALES EN INDUSTRIE LUCRATIVE**

Pour protéger et élargir les soins de santé publics, nos gouvernements doivent appliquer la *Loi canadienne sur la santé* et se garder d'avoir recours à des services privés à but lucratif. L'accès aux soins doit dépendre des besoins médicaux, pas de la capacité à payer.

**SCFP**



# Le saviez-vous?

- L'entreprise privée à but lucratif effrite le caractère public et universel des soins de santé.
- Selon la *Loi canadienne sur la santé*, les soins doivent être fournis par l'État, sans frais modérateurs ni surfacturation. Pourtant, nos gouvernements encouragent des cliniques privées à pratiquer des opérations chirurgicales et d'autres procédures spécialisées, créant ainsi un système à deux vitesses.
- Avec les frais qu'elles chargent, les cliniques privées sont accessibles uniquement aux riches qui, du coup, peuvent payer pour se faire soigner plus vite. Cette situation creuse les inégalités entre les riches et les autres.
- Oui, les listes d'attente sont trop longues, mais les études démontrent que les services à but lucratif empiètent les choses. Les cliniques privées siphonnent le système public en embauchant du personnel médical formé et expérimenté et proposent des heures d'ouverture réduites. Ainsi, les listes d'attente s'allongent.
- Les soins à but lucratif sont plus chers, moins bons et moins sûrs. Selon une étude de 2011, une chirurgie du genou en clinique privée à la suite d'un accident du travail coûte 3 200 \$, contre 960 \$ dans un hôpital public, et la convalescence est plus longue.
- Au Canada, un médecin a le droit d'orienter ses patient(e)s vers une clinique privée dont il ou elle est propriétaire ou actionnaire, que ce soit ou non le meilleur choix pour ses patient(e)s. Ceci est un grave conflit d'intérêts. Aucune loi canadienne ne l'interdit.

# LES SOINS DE SANTÉ PUBLICS FONT PASSER LES GENS AVANT LES PROFITS.

Notre système de santé universel est une fierté : il doit continuer d'offrir à chaque personne un accès égal aux services dont elle a besoin, au moment où elle en a besoin.

Notre système de santé a des difficultés, mais les meilleures solutions à ces défis sont publiques. Les solutions publiques respectent les valeurs d'équité, d'égalité et d'universalité. On ne règlera pas le problème des listes d'attente en permettant aux riches de payer pour se faire soigner plus vite au privé.

Il faut accroître nos investissements dans le système public, pas les diminuer.

- Il faut que le gouvernement fédéral applique la *Loi canadienne sur la santé* à tous les services de santé, sans exception. Il doit mettre fin aux frais modérateurs illégaux et à la surfacturation et pousser les provinces à respecter la loi. L'argent des contribuables doit aller aux soins de santé, pas dans les poches des cliniques à but lucratif.
- Les provinces doivent aussi prendre des mesures concrètes pour réduire les listes d'attente, protéger et bonifier le système public de santé, et stopper la prolifération des cliniques privées.
- Il faut augmenter les effectifs, les salaires et les avantages sociaux dans tout le système de santé pour raccourcir les listes d'attente et améliorer les soins.
- Il faut annuler les compressions budgétaires pour assurer à toutes et à tous l'accès aux soins dont elles ou ils ont besoin.

## LES SOLUTIONS PUBLIQUES EN DONNENT PLUS POUR MOINS CHER, POUR TOUT LE MONDE.

Un système de santé à deux vitesses profite aux riches au détriment des autres, en plus d'allonger les listes d'attente plutôt que de les réduire. On ne devrait pas craindre de ne pas pouvoir se payer les soins dont on a besoin. Il faut que les gouvernements protègent les soins de santé contre la recherche du profit en veillant au respect de la loi.

On mérite mieux. Réclamez au gouvernement fédéral et aux provinces d'agir tout de suite.

Pour en savoir plus, visitez  
**[scfp.ca/des-solutions-publiques-en-sante](https://scfp.ca/des-solutions-publiques-en-sante)**  
ou écrivez-nous à  
**[solutions-publiques@scfp.ca](mailto:solutions-publiques@scfp.ca)**.

